

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 016-5355/19/BM

■ Attribution d'une subvention à EURASANTE pour soutenir le salon BioFIT 2019 - Approbation d'une convention d'objectifs MET 19/9891/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La filière santé est considérée depuis toujours par les acteurs métropolitains comme un des secteurs majeurs de l'économie locale.

Conjuguant une offre de soins privée et publique de haut niveau et une forte intensité en recherche, elle a été identifiée comme l'une des 6 filières prioritaires pour le développement économique du territoire.

Avec 92 000 emplois, 80 laboratoires de recherche, 4000 entreprises et une croissance de 3% par an, ce secteur de premier plan est également conforté par l'émergence de grands projets structurants, générateurs de développement économique tel Marseille Immunopôle / LuminyBiotech et par la présence du pôle de compétitivité Eurobiomed véritable accélérateur du développement de la filière pour le Sud de la France.

Eurobiomed, en collaboration étroite avec Eurasanté (pôle de compétitivité des Hauts de France) va porter l'édition 2019 de BioFIT à Marseille.

Eurasanté souhaite développer l'évènement BioFIT en engageant un partenariat durable avec le territoire Sud-Marseille, son cluster, ses institutions territoriales, et plus largement avec les entreprises et acteurs académiques régionaux, en organisant tous les 3 ans, à compter de 2019, BioFIT à Marseille.

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019

BioFIT se tient une fois par an, sur le créneau calendaire fin novembre - début décembre, avec une alternance entre les villes de Lille et Strasbourg.

BioFIT est l'évènement de référence en Europe, en matière de transfert de technologies, de collaborations académie-industrie et d'innovations "early-stage" dans le domaine des Sciences du Vivant. BioFIT devient également la place de marché européenne du capital d'amorçage en Sciences du Vivant.

BioFIT accélère les courants d'affaires, favorise les contrats de collaboration et les partenariats public-privé, dynamise les transferts de technologies, soutient le sourcing d'innovation à stade précoce, intensifie les flux de licences et donne accès au capital investissement dans le domaine des Sciences du Vivant, à l'échelle internationale.

Marqué par ces ambitions, BioFIT propose des rendez-vous d'affaires, des conférences spécialisées, un espace d'exposition, des présentations orales de start-ups et d'opportunités de licensing issues de l'académique. BioFIT accueille également des évènements hébergés (workshops, réunions, congrès, conférences.....) à vocation nationale ou européenne, portés par des acteurs divers dont des acteurs locaux de la région d'accueil de la manifestation.

Ces évènements hébergés valorisent l'expertise du territoire auprès d'un public à dimension internationale. BioFIT profite ainsi au rayonnement du cluster et du territoire, en mettant en avant l'excellence des acteurs régionaux et en accentuant sa notoriété internationale. La tenue de cet évènement à Marseille sera l'occasion pour BioFIT et les acteurs de la Biotech de s'ouvrir vers les marchés de la Méditerranée et de l'Afrique et de bénéficier de l'expertise du territoire comme Hub de et vers l'Afrique et la Méditerranée.

Par la tenue récurrente d'un évènement résolument international, et déjà doté d'une masse critique de participants (plus de 1 300 pour l'édition 2018), BioFIT apporte au territoire d'accueil un réel instrument au service de son développement, de son attractivité et de son rayonnement :

- Promotion de l'excellence scientifique et économique de la filière Santé en Région auprès d'une cible internationale et accès à des grands comptes européens et internationaux (pharma, VCs...) ;
- Mise en lumière des start-ups locales emblématiques à l'échelle internationale ;
- Promotion des capacités de R&D auprès de partenaires académiques et industriels internationaux ;
- Acculturation des chercheurs, doctorants et post-doctorants du territoire d'accueil aux sujets de transfert de technologies et collaborations académie-industrie ;
- BioFIT créé une dynamique de flux commerciaux récurrents pour les acteurs locaux (hôtellerie, restauration, commerces, transport.....)

Enfin, pour le territoire d'accueil, BioFIT représente une opportunité unique pour renforcer son attractivité économique et scientifique, pour encourager l'implantation d'entreprises nationales ou internationales de la filière Santé, et pour dynamiser le développement / la rencontre de ses acteurs de la filière.

BioFIT participe donc ainsi au rayonnement du territoire, en mettant en avant l'excellence scientifique et économique du territoire d'accueil, en accentuant sa notoriété internationale.

Budget prévisionnel de l'action :

BUDGET PRÉVISIONNEL BIOFIT 2019 À MARSEILLE

DÉPENSES		RECETTES	
FRAIS DE PERSONNEL	300 000 €	PASS	332 000 €
AMÉNAGEMENT	106 000 €	EXPOSITION	148 000 €
RESTAURATION	93 000 €	SPONSORING	102 000 €
LOCATIF	73 000 €	TOTAL RECETTES PRIVÉES	582 000 €
RÉCEPTIFS (LOCATIF, AMÉNAGEMENT, ANIMATION, RESTAURATION)	43 000 €		
CHARGES ASSOCIÉES	42 000 €		
DÉPLACEMENTS PROSPECTION	30 000 €		
GESTION DES CONFÉRENCES	25 000 €	TOTAL RECETTES PUBLIQUES	180 000 €
SYSTÈME DE CONVENTION D'AFFAIRES	20 000 €	RÉGION	80 000 €
COMMUNICATION ET MARKETING	20 000 €	MÉTROPOLE	80 000 €
PLATEFORME INSCRIPTION / ACCUEIL / BADGE	10 000 €	VILLE	20 000 €
TOTAL DÉPENSES	762 000 €	TOTAL RECETTES	762 000 €

Pour mener à bien l'organisation de BioFIT, il est proposé de participer financièrement à hauteur de 80000 euros à Eurasanté.

Il convient que la Métropole se prononce sur cette participation financière et approuve la convention afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 80 000 euros à Eurasanté pour l'organisation du salon BioFIT.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée conclue avec Eurasanté.

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019

Article 3 :

Madame la Présidente la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention ou tout document afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence Sous-politique B330 – Nature 65748 – Fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART